

42

Commission permanente

Séance du 27 mars 2023



Rapporteur : M. LENFANT

47777

11 - Mobilités

Création d'un giratoire carrefour de Tournebride à Bédée - RD 72 et RD 28

Le lundi 27 mars 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme MESTRIES)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h15.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Le carrefour entre la RD 72 et la RD 28 au lieudit Tournebride sur la commune de Bédée a été le lieu, ces dernières années, de plusieurs accidents dont un mortel en novembre 2021.

Une étude de sécurisation de ce carrefour a dès lors été engagée. Elle a abouti à un projet de giratoire d'un rayon de 20 mètres. Celui-ci a reçu un avis favorable de la commune de Bédée.

Une consultation d'entreprises pour la réalisation de ces travaux a été lancée le 21 novembre 2022 en appel d'offres ouvert au niveau européen.

Lors de la séance du 14 février 2023, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché au groupement d'entreprises Lessard TP - ERTTP Keravis ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 432 741,50 € HT soit 519 289,80 € TTC.

Les dépenses correspondantes seront rattachées à l'autorisation de programme ROGEI005 millésime 2022, et imputées sur le chapitre 23, fonction 621, article 23151.3 sous le numéro d'affectation 27362.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché à passer avec le groupement d'entreprises Lessard TP - ERTTP Keravis pour un montant de 432 741,50 € HT soit 519 289,80 € TTC.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 mars 2023

ID : CP20231182

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation